

## Inventiva lève 35,5 millions d'euros par augmentation de capital auprès d'investisseurs européens et américains

**Daix (France) le 13 avril 2018** – Inventiva S.A. (« **Inventiva** » ou la « **Société** »), société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de traitements innovants pour la stéatohépatite non alcoolique (NASH), la sclérodermie systémique (SSc) et les mucopolysaccharidoses (MPS), annonce aujourd'hui le succès de son émission de 5 572 500 actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (les « **Actions Nouvelles** ») pour un produit brut total d'environ 35,5 millions d'euros dans le cadre d'un placement privé au profit d'une catégorie de personnes décrite ci-dessous (l'« **Offre Réservée** »). L'Offre Réservée a été menée par Jefferies International Limited, en qualité de Coordinateur Global et Teneur de Livre Associé, et Société Générale Corporate & Investment Banking et Gilbert Dupont en tant que Teneurs de Livre Associés (ensemble avec le Coordinateur Global et Teneur de Livre Associé, les « **Chefs de File** »). Namsen Capital a agi en tant que conseiller financier d'Inventiva.

La Société a l'intention d'utiliser le produit net de cette augmentation de capital comme suit :

- ▶ 16 millions d'euros afin d'assurer la poursuite du développement clinique du lanifibranor et en particulier pour mener les travaux préparatoires (i) de la Phase III dans le traitement de la NASH ainsi que (ii) pour les futurs développements cliniques dans le traitement de la SSc ;
- ▶ 12 millions d'euros afin d'assurer la poursuite du développement clinique de l'odiparcil et en particulier (i) pour le lancement de la Phase Ib chez les enfants souffrant de la MPS VI ; (ii) pour assurer le développement du « package » clinique dans les MPS I, II, IVa et VII et (iii) pour mener les travaux préparatoires de la Phase III dans le traitement des MPS I, II, IVa, VI et VII ;
- ▶ 3,5 millions d'euros afin d'assurer la poursuite du développement des différents programmes de recherche en cours; et
- ▶ Le solde des fonds levés non affecté à ces opérations serait affecté aux besoins généraux de la Société.

Le produit net de l'émission devrait permettre à la Société de financer ses activités sur la base des programmes déjà engagés jusqu'à mi-2020.

Les principales étapes à venir comprennent :

- ▶ Les résultats de l'étude de cancérogénicité sur 2 ans du lanifibranor, attendus d'ici la fin du deuxième trimestre 2018 ;
- ▶ Les résultats de l'étude de la phase IIb SSc du lanifibranor, attendus début 2019 et les résultats de l'étude de la phase IIb NASH, attendus dans la seconde moitié de 2019 ; et
- ▶ Odiparcil : les résultats de l'étude de la phase IIa MPS VI, attendus dans la première moitié de 2019 et les résultats de l'étude chez les enfants de la phase Ib souffrant de la MPS VI, attendus en 2019.

### Principales caractéristiques de l'offre

L'augmentation de capital, autorisée par le conseil d'administration du 12 avril 2018, était réservée à une catégorie de personnes fixée à la 15<sup>ème</sup> résolution par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 mai 2017, à savoir (i) une personne physique ou morale, (en ce compris une société), un trust ou fonds d'investissement, ou autre véhicule de placement, quelle que soit sa forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique, ou des technologies médicales ; et/ou une société,

*NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON*

institution ou entité quelle que soit sa forme, française ou étrangère, exerçant une part significative de son activité dans le domaine pharmaceutique, cosmétique ou chimique ou de la recherche dans ces domaines ; et/ou un prestataire de service d'investissement français ou étranger, ou tout établissement étranger ayant un statut équivalent, susceptible de garantir la réalisation d'une émission destinée à être placée auprès des personnes visées au (i) et/ou (ii) ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis.

La Société a émis 5 572 500 Actions Nouvelles d'un montant nominal de 0,01 € au prix de 6,37 euros par action, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 35,5 millions d'euros, représentant environ 33,5% du capital social de la Société.

A la suite du règlement-livraison de l'Offre Réservee, qui devrait avoir lieu le ou autour du 17 avril 2018, sous réserve d'exceptions usuelles, le capital social total de la Société sera composé de 22 197 277 actions pour un montant nominal total de 221 972,77 euros.

Le prix d'émission des Actions Nouvelles fait ressortir une décote de 20% par rapport au cours moyen pondéré des 3 jours de bourse précédant sa fixation.

A titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et qui n'a pas participé à l'Offre Réservee sera portée à 0,75% à l'issue de l'opération.

Le fonds Sofinnova Crossover I SLP (« Sofinnova ») a participé à l'Offre Réservee à hauteur de 10 millions d'euros et, à ce titre, proposera au conseil d'administration de la Société la nomination en tant qu'administrateur d'un candidat tel que décrit dans le communiqué de presse de la Société du 12 avril 2018.

Jacques Theurillat de Sofinnova a déclaré : « Inventiva pourrait avoir le potentiel de devenir un leader global dans la NASH, dans la sclérodémie systémique et dans les MPS, des maladies pour lesquelles les besoins en médicaments restent insatisfaits. Par ailleurs, Inventiva s'inscrit parfaitement dans la stratégie de Sofinnova d'investir dans les produits innovants et des managements expérimentés ».

Cette opération a bénéficié du soutien de certains des actionnaires importants de la Société à hauteur d'environ 43% dans les proportions suivantes :

<i>Actionnaires &gt; 5% du capital social au lancement de l'opération et ayant participé à l'augmentation de capital</i>	<b>Nombre d'actions</b>		
	<b>Avant Offre Réservee</b>	<b>Après Offre Réservee</b>	<b>Souscription</b>
BVF Partners L.P.	1 764 706 <sup>1</sup>	3 334 564	1 569 858
Novo A/S	1 176 470	1 951 970	775 500
<i>Autres actionnaires</i>			
Salariés, Dirigeants, Administrateurs	10 519 858	10 519 858	-
Sofinnova	-	1 569 858	1 569 858
Autres	3 163 743	4 821 027	1 657 284
<b>Total</b>	<b>16 624 777</b>	<b>22 197 277</b>	<b>5 572 500</b>

<sup>1</sup> N'inclue pas les 1 764 706 actions qui peuvent être exercées au titre de des options d'achats accordées par Messieurs Cren et Broqua.

Les Actions Nouvelles donneront droit à dividendes. Il sera procédé à l'admission aux négociations des Nouvelles Actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris dans le cadre d'un prospectus d'admission, qui sera soumis à l'approbation de l'AMF.

**NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON**

Inventiva consentira un engagement d'abstention prenant fin 90 jours calendaires suivant la date de règlement livraison de l'Offre Réservée, sous réserve de certaines exceptions, incluant les opérations sous le contrat de liquidité existant signé avec Kepler Chevreux le 19 janvier 2018. Les principaux dirigeants, administrateurs et cadre-dirigeants de la Société ont également signé des engagements d'abstention et de conservation relatifs aux actions de la Société qu'ils détiennent, pour la même période, sous réserve de certaines exceptions, incluant les contrats d'option d'achat (*call option agreements*) conclus avec BVF Partners L.P. et Perceptive Advisors, par lesquels Frédéric Cren et Pierre Broqua ont accordé une option d'achat portant sur des actions existantes lors de l'introduction en bourse de la Société.

Des informations détaillées sur la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats, ses perspectives et les facteurs de risques correspondants figurent dans le document de référence de la Société enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») le 26 avril 2017 sous le numéro R.17-025 lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées (en ce compris ses états financiers audités 2017), l'ensemble des communiqués de presse de la Société et la présentation investisseurs, sur le site Internet de la Société ([www.inventivapharma.com](http://www.inventivapharma.com)). La Société attire l'attention des investisseurs sur les facteurs de risque présentés au chapitre 4 du document de référence 2016 ; la réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

### Mise à jour de la présentation d'entreprise de la Société

Une mise à jour de la présentation d'entreprise de la Société en date du 9 avril 2018, avec une présentation de ses activités, comprenant également l'état d'avancement des programmes précliniques et cliniques, est disponible sur le site internet de la Société.

### À propos d'Inventiva : [www.inventivapharma.com](http://www.inventivapharma.com)

Inventiva est une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments agissant sur les récepteurs nucléaires, les facteurs de transcription et la modulation épigénétique. Inventiva ouvre de nouvelles voies thérapeutiques innovantes dans le domaine des maladies fibrotiques, de l'oncologie et des maladies orphelines pour lesquels le besoin médical est important.

Son produit phare, le lanifibranor, est un candidat médicament qui dispose d'un mécanisme d'action unique passant par l'activation de l'ensemble des PPAR (récepteurs activés par les proliférateurs de peroxyosomes) alpha, gamma et delta qui jouent un rôle fondamental dans le contrôle du processus fibrotique. Son action anti-fibrotique permet notamment de cibler deux indications à fort besoin médical : la NASH, une pathologie sévère du foie en fort développement et qui touche déjà aux Etats-Unis plus de 30 millions de personnes, et la sclérodémie systémique, une maladie dont le taux de mortalité est très élevé et sans aucun traitement approuvé à ce jour.

Inventiva développe en parallèle un second programme clinique avec odiparcil, un candidat médicament pour le traitement de différentes formes de mucopolysaccharidoses où les GAGs de type dermatanes et/ou chondroïtines sulfates s'accumulent: MPS I ou syndromes de Hurler/Scheie, MPS II ou syndrome de Hunter, MPS IVa ou syndrome de Morquio, MPS VI ou syndrome de Maroteaux-Lamy et MPS VII ou syndrome de Sly. Inventiva développe également un portefeuille de projets dans le domaine de l'oncologie.

Inventiva s'est entourée de partenaires de renom dans le secteur de la recherche tels que l'Institut Curie. Deux partenariats stratégiques ont également été mis en place avec AbbVie et Boehringer Ingelheim, qui prévoient notamment le versement

à Inventiva de paiements en fonction de l'atteinte d'objectifs précliniques, cliniques, réglementaires et commerciaux ainsi que des redevances sur les ventes des produits développés dans le cadre de ces partenariats.

Inventiva emploie à ce jour plus de 100 personnes hautement qualifiées et bénéficie d'installations de R&D de pointe achetées au groupe pharmaceutique international Abbott regroupant, près de Dijon, une chimiothèque de plus de 240 000 molécules et des plateformes en biologie, chimie, ADME et pharmacologie.

## Contacts

### Inventiva

Frédéric Cren

Président et Directeur Général

[info@inventivapharma.com](mailto:info@inventivapharma.com)

+ 33 3 80 44 75 00

## AVERTISSEMENT

Le présent communiqué de presse ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en France, aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction en vue d'une opération par offre au public.

La diffusion de ce document peut, dans certaines juridictions, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (y compris la France), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec toutes actions de la Société dans tout Etat membre signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire aux valeurs mobilières, telles qu'éventuellement modifiées par l'Etat membre.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières visées dans le présent communiqué de presse ne peuvent être offertes ou vendues en France, conformément à l'article L. 411-2-II du Code monétaire et financier, que (i) à des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers, (ii) à des investisseurs qualifiés agissant pour compte propre et/ou (iii) à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre, tels que définis et conformément aux articles L. 411-1, L. 411-2, D. 411-1 à D. 411-4 et D. 754-1 et D. 764-1 du Code monétaire et financier. De plus, en vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale de la Société du 29 mai 2017, seules les personnes entrant dans les catégories spécifiées dans la 15<sup>ème</sup> résolution de cette assemblée générale peuvent souscrire à l'Offre Réservée.

Le présent communiqué de presse est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni qui sont (i) des « *investment professionals* » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« **Ordonnance** »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations, etc.* ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes

**NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON**

étant désignées ensemble comme les « **Personnes Concernées** »). Ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué de presse fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce communiqué de presse a été préparé sur la base du fait que l'offre des valeurs mobilières objet de ce communiqué sur le territoire de tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen (« **EEE** ») (chacun étant dénommé « **Etat Membre Concerné** ») sera réalisée dans le cadre d'une dispense à l'obligation de publier un prospectus au titre de la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné. Par conséquent, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir dans l'Etat Membre Concerné les valeurs mobilières qui font l'objet de l'Offre Réservee envisagée dans ce communiqué ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour Inventiva ou pour l'un des Chefs de File en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, de publier un prospectus en vertu de l'Article 3 de la Directive Prospectus, tel que modifié par la Directive Prospectus Modificative (2010/73/UE) en relation avec cette offre. Ni Inventiva ni les Chefs de File en charge du placement des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, n'ont autorisé, ni n'autoriseront, la réalisation de toute offre des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, dans des circonstances faisant naître une obligation pour Inventiva ou pour tout Chef de File de publier un prospectus dans le cadre de cette offre.

Ce communiqué de presse ne constitue pas un prospectus pour les besoins des mesures applicables transposant la Directive Prospectus.

Ce communiqué de presse ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), excepté dans le cadre d'une exemption, ou d'une transaction non soumise, à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, ou au Japon. Des copies de ce document ne sont pas et ne doivent pas être distribuées aux Etats-Unis.

Les investisseurs ne peuvent accepter l'offre des titres dont il est question dans le présent communiqué, ni acquérir ces titres, si ce n'est sur la base des informations contenues dans le Prospectus. Ce communiqué ne peut servir de base à une convention d'investissement ou à une décision d'investissement. Ce communiqué de presse ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, ou au Japon.

Les Chefs de File agissent exclusivement en tant que conseillers financiers de la Société et ne pourront être tenus à l'égard d'un quelconque tiers autre que la Société de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils relatifs au contenu de ce communiqué ou de tout autre sujet auquel il est fait référence dans le présent communiqué.